



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 18/03/2024

|  |  |
|--|--|
| <b>Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15</b> | <p>L'an deux mille vingt quatre, le lundi 18 mars, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le mardi 12 mars 2024, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.</p> <p><b>Présents :</b></p> <p>Gérard Dèque, Lucie Rousselet-Jurcevic, Gaël Marandin, Samuel Péridy, Francis Meuterlos, Nicolas Métivier, Florence Collino, Sandrine Boillot, Thierry Rolland, Bénédicte Lavier, Laurent Poncet, Marlène Benoit, Hervé LACROIX.</p> <p><b>Excusés :</b> Alicia Berthier-Derose, Estelle Remacle.</p> <p><b>Absent :</b></p> <p><b>Pouvoirs :</b> Alicia Berthier-Derose à Laurent Poncet, Estelle Remacle à Gaël Marandin.</p> <p><b>Secrétaire :</b> Nicolas METIVIER</p> |
| <b>Nombre de membres en exercice : 15</b>                    |  |
| <b>Nombre de Conseillers Présents : 13</b>                   |  |
| <b>Nombre de Conseillers représentés : 2</b>                 |  |
| <b>Début de séance : 20h30</b>                               |  |
| <b>Fin de séance : 22h40</b>                                 |  |

### DEMANDES DE SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS

CONVOCAION  
LE 12 03 2024

Lucie Rousselet Jurcevic expose le tableau récapitulatif des demandes de subventions faites par les associations, ainsi que l'avis de la commission finances.

AFFICHAGE LE

Les subventions sont votées une à une.

04 AVR. 2024

**Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :  
- approuve les subventions ci-dessous :**

- Collectif Organisation du Festival de la Paille : 20 000 €
- Comité des Fêtes : 5000 €
- Apach Évasion : 3 000 €
- Olympic Mont d'Or : 4000 €
- CIDFF : 2010 €
- Club VTT Mont d'Or : 1000 €
- Animation Labergement Saint Marie : 600 €
- Amicale des Pompiers : 500 €
- Comice : 100 €
- Donneurs de Sang : 50 €
- Les jardins de la Gresardine : 250 €
- Restos du Coeur : 100 €
- Banque alimentaire : 50 €
- Prévention Routière : 50 €
- Semons l'Espoir : 50 €

- Téléthon : 50 €
  - Pompiers GSCF : 50 €
  - Souvenir Français : 50 €
  - AFSEP : 50 €
  - Volia Ukraine : 50 €
  - Pour un ptit plus : 50 €
  - Secours populaire : 50 €
  - Oncodoubs : 50 €
  - Association sportive culturelle du lycée Jeanne d'Arc : 300 €
  - Vivre ensemble : 50 €
- autorise le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Métabief Le Maire, Gérard DEQUE

~ Pour le Maire empêché, le Premier Adjoint,  
Samuel Perrier ~

